



25.00€



AMICALE
DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nom Prénom.....
Date de naissance :
Adresse personnelle :
Adresse e-mail :
N° téléphone :

Position statutaire (cocher la case) :

- Contractuel (joindre la copie du contrat) Stagiaire Titulaire
 Assistante familiale Retraité (sans CNAS)
 CAUE MATEC MDPH Moselle Fibre Moselle TV
 Moselle Attractivité Moselle Art Vivant SPL

Joindre impérativement une copie de l'arrêté de recrutement ainsi qu'une copie du livret de famille pour les nouveaux amicalistes

Situation familiale :
Nom, Prénom et date de naissance de votre conjoint ou concubin :
Nombre d'enfant(s) à **charge** de 0 à 20 ans inclus :

Nom	Prénom	Date de naissance

Les personnes n'ayant pas renouvelé leur cotisation au 31 décembre de l'année N pourront adhérer au cours de l'année N+1 jusqu'au 31 janvier.
Passé cette date, leur adhésion sera refusée et de fait, et ne bénéficieront pas des prestations de l'Amicale.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mr Denis HOLYAK (Bureau 258 - 2ème étage de la Préfecture de la Moselle à METZ) responsable de traitement afin de permettre l'inscription de l'agent à l'Amicale du Personnel du Département de la Moselle et d'instruire ses demandes de prestations. La base légale du traitement est le consentement de l'agent. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Mr Denis HOLYAK. Les données sont conservées pendant 1 an.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : **Amicale du Personnel du Département de la Moselle -1 rue du Pont Moreau CS 11096 - 57036 METZ CEDEX 1 - amicale@moselle.fr**
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.